



Saint Jean le Centenier, le 21 mai 2026

INFORMATION A LA POPULATION

Chères Saint-Jeannaises, chers Saint-Jeannais,

Je souhaite attirer votre attention sur plusieurs comportements inciviques devenus aujourd'hui intolérables et qui nuisent fortement à la qualité de vie dans notre village, qui doit rester propre, sécurisé et agréable pour tous.

1. Déjections canines

La situation concernant les déjections canines dans le village est aujourd'hui totalement inacceptable. Malgré les équipements mis à disposition (sacs et poubelles sur la Place des Puits, la Place de l'Ancien Lavoir et la Place de l'Église), de nombreux propriétaires de chiens continuent à ne pas ramasser les déjections de leur animal.

Je tiens à être très clair : ces comportements sont connus. Plusieurs propriétaires ont été identifiés et ces incivilités durent, pour certains, depuis des mois, voire des années.

Plus inacceptable encore, certains, responsables de ces agissements, n'hésitent pas à se présenter en mairie pour se plaindre de la situation, dont ils sont à l'origine.

Cette attitude est irrespectueuse envers les habitants, les agents communaux et l'ensemble des personnes qui font l'effort de préserver la propreté de notre centre du village et ses abords.

Ce courrier constitue un dernier avertissement.

À compter de sa réception, tout manquement constaté fera l'objet d'une verbalisation systématique. Des signalements seront également transmis à la gendarmerie de Villeneuve-de-Berg afin d'étudier les suites pouvant être données.

Je rappelle que le non-ramassage des déjections canines constitue une infraction passible d'une amende. Aucune tolérance ne sera désormais accordée.

2. Stationnement

L'augmentation du nombre de véhicules rend le stationnement plus difficile, mais cela ne saurait justifier des comportements dangereux ou gênants.

Les trottoirs doivent rester accessibles aux piétons et aucun véhicule ne doit entraver la circulation ou les accès aux habitations. Une vigilance particulière est demandée sur la Place de l'Église, où des stationnements désordonnés sont régulièrement constatés. J'ai alerté la gendarmerie de Villeneuve de Berg qui va passer plusieurs fois par semaine et verbaliser tout véhicule considéré comme stationnement gênant et/ou dangereux.

3. Dépôts sauvages

Les dépôts d'encombrants au pied des containers sont devenus récurrents et inacceptables.

Chaque semaine, les agents communaux doivent ramasser des déchets qui n'ont rien à y faire (meubles, cartons, électroménager ...). Je rappelle qu'une déchetterie gratuite est accessible à Villeneuve-de-Berg du lundi au samedi.

Ces pratiques sont interdites et passibles de sanctions.

Face à la répétition de ces comportements, aucune tolérance ne sera désormais accordée.

Je compte sur le sens des responsabilités de chacun pour mettre fin à ces agissements et préserver la qualité de vie à laquelle nous sommes tous attachés.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre engagement.

Veillez recevoir, chères Saint-Jeannaises, chers Saint-Jeannais, l'expression de mes cordiales salutations.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean le Centenier.